



**Mémoire déposé au
Ministre des Finances du Québec**

**Consultations
prébudgétaires 2023-2024**

LE 13 FÉVRIER 2023

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
PRODUITS DU VAPOTAGE	4
LE MARCHÉ DES PRODUITS DE VAPOTAGE LÉGAUX AU QUÉBEC	4
LE VAPOTAGE EST UNE ALTERNATIVE MOINS NOCIVE QUE LE TABAC	4
Réagir à la récente couverture médiatique des produits de vapotage	6
UNE APPROCHE FISCALE PRUDENTE	7
Harmoniser le timbrage avec le fédéral	7
PRODUITS DU TABAC	8
LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES IMPORTANTES ONT UN IMPACT SUR L'ACCROISSEMENT DE LA CONTREBANDE AU QUÉBEC	8
Études de cas canadiennes	9
POURSUIVRE LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC	10
Un plan fédéral-provincial pour arrimer les efforts de lutte au commerce illicite du tabac .	10
CONCLUSION	11

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Depuis quelques années, l'industrie du tabac a su s'adapter aux demandes des consommateurs en mettant de l'avant des alternatives moins nocives pour leur santé. Les produits de nicotine ne se résument plus seulement aux cigarettes traditionnelles. En effet, de nombreux produits de vapotage sont maintenant offerts sur le marché afin de diminuer la consommation de tabac et ainsi répondre aux objectifs québécois de santé publique. C'est pour cette raison que la réglementation du vapotage constitue un enjeu qui doit considérer l'ensemble des points de vue et des données disponibles avant d'être implantée. Une approche rationnelle et proportionnelle au continuum de risque doit être préconisée au bénéfice des consommateurs adultes.

En ce qui concerne la contrebande de tabac au Québec, bien qu'elle ait diminué au cours des dernières années, elle demeure un enjeu important. Chaque année, elle fait perdre au gouvernement du Québec d'importantes recettes fiscales qui pourraient être utilisées afin de pérenniser nos programmes sociaux. Elle constitue une concurrence déloyale pour le marché légal, qui se conforme à toutes les règles et qui paie toutes les taxes exigées. Il en résulte que les criminels à l'origine du commerce illégal continuent d'en bénéficier financièrement, que des centaines de millions de dollars en recettes fiscales sont détournés vers le crime organisé et que de nombreux aspects de la lutte contre le commerce illégal du tabac sont rendus pratiquement impuissants.

Le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts pour combattre la contrebande de tabac, surtout dans un contexte où la taxe a été augmentée de 8 \$ pour une cartouche de 200 cigarettes. En effet, une telle hausse des taxes a une incidence directe sur l'augmentation de la contrebande de tabac.

Imperial Tobacco Canada Ltd. (ITCAN) propose donc les recommandations suivantes concernant la réglementation et la taxation du vapotage et pour aider à combattre le commerce illégal du tabac au Québec :

Recommandation #1 : Adopter une approche équilibrée, appropriée et raisonnable dans la réglementation des produits de vapotage afin de ne pas compromettre leur potentiel en tant qu'alternative moins nocive pour les fumeurs adultes.

Recommandation #2 : Harmoniser la taxe sur le vapotage avec le gouvernement fédéral, sans ajouter un nouveau timbre fiscal.

Recommandation #3 : S'assurer que les Québécois ne soient pas confrontés à de nouveaux chocs tarifaires au cours des prochaines années qui viendraient bouleverser le marché légal vis-à-vis du marché de la contrebande et préconiser plutôt une augmentation modérée, prévisible et graduelle à long terme de la taxe sur le tabac.

Recommandation #4 : Poursuivre les efforts de lutte à la contrebande de tabac en s'assurant que le programme ACCES-Tabac soit doté d'un budget conséquent pour adapter ses interventions dans un marché en transformation et qu'il reste exclusivement dédié à la lutte à la contrebande de tabac.

Recommandation #5 : Exiger un plus grand engagement et une collaboration soutenue du gouvernement fédéral pour lutter contre le commerce illégal du tabac.

LES PRODUITS DU VAPOTAGE

LE MARCHÉ DES PRODUITS DE VAPOTAGE LÉGAUX AU QUÉBEC

Au Québec, les produits de vapotage sont vendus dans deux principaux réseaux de vente, les dépanneurs et les boutiques spécialisées. Clairement, le marché du vapotage au Québec présente des avantages économiques significatifs. Tout d'abord, les dépanneurs et les boutiques de vapotage spécialisées représentent un important secteur économique en soi. Les boutiques de vapotage situées sur le territoire génèrent des revenus importants en plus de créer des emplois. Au-delà des boutiques, des produits de vapotage contenant de la nicotine sont aussi disponibles pour les adultes dans des milliers de dépanneurs.

Une réglementation trop stricte des produits de vapotage peut nuire au marché légal en limitant le choix qui s'offre aux consommateurs. Lorsque le régulateur impose un cadre réglementaire trop contraignant et onéreux, les fabricants peuvent devenir incapables de répondre aux exigences et pourraient devoir fermer leur entreprise. Au-delà de l'impact économique, cela pourrait réduire la disponibilité des produits de vapotage légaux, et donc de limiter les options pour les consommateurs. Il est alors possible que certains consommateurs se tournent vers les produits de vapotage illégaux pour éviter les limites imposées par le cadre réglementaire. D'ailleurs, Santé Canada recommande de ne pas se procurer des produits provenant de sources illégales, car ils peuvent contenir des ingrédients prohibés qui peuvent s'avérer dangereux pour la santé¹.

LE VAPOTAGE EST UNE ALTERNATIVE MOINS NOCIVE QUE LE TABAC

La réduction des risques liés au tabagisme représente une priorité pour notre entreprise. Le tabagisme pose des risques réels et sévères pour la santé et la seule façon d'éviter ces risques est de ne pas fumer. Cependant, de nombreux adultes choisissent de continuer à fumer, de sorte que travailler au développement et à la commercialisation d'alternatives moins risquées et en lien avec les objectifs de santé publique du gouvernement du Québec est une priorité pour notre entreprise. Lorsque placée sur un continuum de risque, la cigarette traditionnelle représente le produit le plus nocif alors que les produits de vapotage le sont beaucoup moins². D'ailleurs, il est important de souligner que Santé Canada a reconnu ce fait. Elle affirme que « les chercheurs ont déjà déterminé que le fait de remplacer complètement les cigarettes par des produits de vapotage contenant de la nicotine était moins néfaste que de continuer à fumer. » et « Les produits de vapotage produisent uniquement une petite fraction des 7 000 substances chimiques présentes dans la fumée des produits du tabac et produisent des niveaux moins élevés de substances potentiellement néfastes. Contrairement aux cigarettes, les produits de vapotage ne produisent pas de goudron ou de monoxyde de carbone, parmi plusieurs autres substances chimiques. »³

¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage/risques.html>

² https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1107701/Nicotine-vaping-in-England-2022-report.pdf

³ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage/fumeurs.html>

Cependant, il est important d'établir un cadre législatif et réglementaire approprié pour les produits de vapotage afin de permettre à ces derniers de réaliser leur potentiel en matière de santé publique. Cela a été largement souligné par des experts de la santé, des organisations de santé publique reconnues, et des institutions académiques telles que le Kings College London, qui a publié en septembre dernier l'étude la plus exhaustive sur le vapotage jamais réalisée. L'étude conclut entre autres que le vapotage est 95 % moins nocif sur la santé que la cigarette traditionnelle⁴.

En effet, l'utilisation de produits de vapotage permet de réduire considérablement l'exposition aux substances néfastes présentes dans les cigarettes qui favorisent le développement de cancers, de maladies pulmonaires et de maladies cardiovasculaires. Les données les plus probantes, et pour lesquelles le niveau de recherche était considérable, provenaient des biomarqueurs d'exposition. Une analyse des études a révélé que les niveaux de nitrosamines spécifiques au tabac, des composés organiques volatils et d'autres substances toxiques associées aux principales maladies causées par le tabagisme étaient nettement inférieurs chez les vapoteurs⁵. Ces études nous démontrent une fois de plus que le vapotage demeure un outil de cessation moins nocif pour les fumeurs adultes. Également, en 2021, la principale raison la plus souvent citée par les adultes qui utilisaient des produits de vapotage était à des fins de réduction de la quantité de tabac fumé ou encore afin de les aider à arrêter complètement de fumer⁶.

La science ne ment pas : le vapotage est un produit moins nocif que la cigarette et il représente un outil essentiel pour des milliers de Québécois dans leur volonté d'arrêter de fumer. Les saveurs sont importantes pour les adultes qui essaient de cesser de fumer⁷. L'utilisation de celles-ci augmente leurs chances d'une cessation tabagique réussie. L'étude du Kings College London nous indique aussi que les saveurs de fruits sont les plus populaires auprès des utilisateurs adultes. Une réglementation contre les saveurs limiterait par conséquent le choix des fumeurs adultes qui souhaitent cesser de fumer. Au Québec, des experts de renom tels que le Dr Martin Juneau ont publiquement déclaré que l'interdiction des saveurs constituerait une initiative néfaste pour la santé publique⁸.

À titre d'exemple, le 1er avril 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a interdit les produits de vapotage aromatisés, une première à l'échelle canadienne. En l'espace de quelques mois, plus de 73 % des boutiques spécialisées de la province ont dû fermer leurs portes. L'interdiction des saveurs a privé des milliers de Néo-Écossais de produits moins nocifs qui favorisent la réduction du tabagisme. D'avril à août 2020, le volume de ventes des produits du tabac a augmenté de manière significative dans la province, atteignant un sommet de 21,1 % de croissance vers les mois d'avril et juin par rapport à la même période en 2019⁹.

⁴https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1107701/Nicotine-vaping-in-England-2022-report.pdf

⁵<https://nap.nationalacademies.org/read/24952/chapter/1#ii>

⁶https://kclpure.kcl.ac.uk/portal/files/194502020/Vaping_in_England_evidence_update_February_2021.pdf

⁷https://itcproject.s3.amazonaws.com/uploads/documents/ITC_Flavours_in_Canada_en_v8_Final_7March2022.pdf

⁸<https://observatoireprevention.org/2021/09/27/bannir-les-saveurs-des-liquides-de-vapotage-une-bien-mauvaise-idee/>

⁹https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2021-2022/memoires/M%C3%A9moire_Conseil%20Canadien%20de%20l'Industrie%20des%20%C3%A9panneurs_CCID.pdf

Nous réitérons que pour que les consommateurs puissent profiter du potentiel des produits à risques réduits, ces derniers doivent être accessibles. Nous reconnaissons et partageons les préoccupations liées à l'utilisation de ces produits par les jeunes. Il est toutefois primordial que la discussion entourant les produits de vapotage soit rationnelle et se fasse de manière transparente entre les acteurs de l'industrie, les experts en santé publique et les instances gouvernementales. Il faut une discussion fondée sur les faits et une application plus rigoureuse des lois fédérales et provinciales existantes.

RÉAGIR À LA RÉCENTE COUVERTURE MÉDIATIQUE DES PRODUITS DE VAPOTAGE

Les médias et le lobby antitabac font preuve d'alarmisme quant aux impacts des produits de vapotage. Ils citent des études qui suggèrent des risques sans tenir compte de la recherche complète et équilibrée. Toutefois, cette surenchère pourrait conduire à une réglementation excessive et à des restrictions pouvant causer plus de mal que de bien en empêchant les fumeurs de passer à des alternatives moins nocives que le tabac. Il est important de consulter l'ensemble des données disponibles afin de prendre décisions éclairées.

Soyons clairs : il n'est jamais souhaitable que les jeunes consomment des produits de vapotage. Notre position à ce sujet est cohérente depuis le début. Nous sommes contre la consommation de produits de vapotage chez les jeunes et nous avons toujours soutenu l'application de mesures strictes pour limiter l'accessibilité de ces produits à cette population. Nous sommes d'avis que toute personne qui fournit des produits de vapotage à des jeunes devrait être sévèrement punie. En outre, il est important de noter que l'utilisation de produits de vapotage chez les jeunes ne peut pas être résolue par l'interdiction des saveurs. En effet, l'interdiction des saveurs pourrait avoir des résultats contre-productifs. De nombreux fumeurs adultes utilisent des produits de vapotage pour réduire ou arrêter de fumer, et les saveurs jouent un rôle important dans les cessations tabagiques réussies. En effet, selon l'étude Arômes dans les cigarettes, les produits de vapotage et les produits du tabac chauffés au Canada : données probantes du projet international d'évaluation des politiques de lutte antitabac, l'arôme le plus couramment choisi par les fumeurs canadiens pour tenter d'arrêter de fumer était celui de fruits (39 %), suivi de celui du tabac (18 %), du menthol/menthe (16 %) ¹⁰.

Les menaces pour la santé liées au tabagisme sont incontestables. Le vapotage ne constitue pas une solution miracle, mais il présente l'avantage d'être un moyen efficace pour les fumeurs adultes d'abandonner la cigarette, tout en étant nettement moins nocif, à hauteur de 95 %, par rapport à la cigarette traditionnelle. L'interdiction des saveurs pour seule et unique raison de protéger les jeunes aurait pour effet de retirer l'élément incitatif pour les adultes pour opter pour une alternative beaucoup moins nocive que la cigarette.

¹⁰ [Projet ITC. Arômes dans les cigarettes, les produits de vapotage et les produits du tabac chauffés au Canada : données probantes du projet international d'évaluation des politiques de lutte antitabac. Université de Waterloo, Ontario, Canada. Mars 2022.](#)

Une discussion basée strictement sur des faits est la seule façon d'arriver à un résultat qui empêche les jeunes de consommer des produits de vapotage tout en garantissant leur disponibilité en tant que solution alternative moins nocive pour les fumeurs adultes.

Recommandation #1 : Adopter une approche équilibrée, appropriée et raisonnable dans la réglementation des produits de vapotage afin de ne pas compromettre leur potentiel en tant qu'alternative moins nocive pour les fumeurs adultes.

UNE APPROCHE FISCALE PRUDENTE

Lors de la dernière mise à jour économique de novembre dernier, nous avons bien pris note de la volonté du gouvernement de soutenir l'approche commune proposée par le gouvernement fédéral en matière de taxation des produits de vapotage. Toutefois, il est crucial de rappeler que les taux d'imposition pour ces produits doivent être inférieurs à ceux imposés aux produits du tabac et proportionnels à leur risque relatif sur le continuum des risques des produits à base de nicotine. Il faut veiller à ce que cette approche ne compromette pas leur potentiel en tant qu'alternative moins nocive pour les fumeurs adultes. Il est également important de considérer que l'augmentation proposée de la taxe sur les produits de vapotage pourrait inciter les consommateurs à se tourner vers des produits illégaux et non réglementés, tout comme c'est le cas pour les produits du tabac.

Harmoniser la taxe sur le vapotage avec le fédéral

Alors que le Québec poursuit l'harmonisation avec le fédéral, il sera important de tenir compte des circonstances particulières des produits du vapotage lors de la mise en place du nouveau régime harmonisé de taxation des produits du vapotage. Tout d'abord, puisqu'il y a déjà un timbre fiscal pour le fédéral, nous suggérons de ne pas ajouter un autre timbre fiscal pour les produits du vapotage pour toutes les provinces et territoires concernés. En raison de la complexité de la chaîne d'approvisionnement des produits du vapotage, il est difficile pour les fabricants et les importateurs d'évaluer correctement les volumes de produits du vapotage requis pour chaque province ou territoire à l'avance. Un timbre unique pour toutes les provinces et tous les territoires concernés constituerait une solution plus efficace. Le paiement des droits de douane aux provinces et territoires pourra se faire sur la base d'une déclaration et de documents justificatifs de la part de l'importateur. Le futur règlement fédéral sur les rapports relatifs aux produits de vapotage, qui prévoit la déclaration obligatoire des ventes de produits du vapotage dans chaque province et territoire, pourrait favoriser des rapprochements ou des vérifications supplémentaires.

Recommandation #2 : Harmoniser la taxe sur le vapotage avec le gouvernement fédéral, sans ajouter un nouveau timbre fiscal.

PRODUITS DU TABAC

LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES IMPORTANTES ONT UN IMPACT SUR L'ACCROISSEMENT DE LA CONTREBANDE AU QUÉBEC

Depuis 2014, le gouvernement du Québec n'avait pas augmenté la taxe sur le tabac. Toutefois, le 8 février dernier, le gouvernement a décidé d'augmenter la taxe spécifique sur les produits du tabac de 8 \$ par cartouche de 200 cigarettes. L'imposition de cette nouvelle taxe importante sur le tabac dans un contexte économique incertain peut encourager les consommateurs à opter pour des produits de contrebande non taxés et non réglementés. Cet impact tarifaire peut donc entraîner une croissance de l'industrie de la contrebande, qui est souvent gérée par le crime organisé et ainsi contribuer à d'éventuelles pertes pour l'État en matière de recettes fiscales. Également, Martin Carrier, porte-parole du service de police de Sherbrooke a affirmé que les majorations de taxe sur le tabac dans le passé avaient provoqué une recrudescence du trafic illégal¹¹. De plus, lors d'une saisie le 7 février dernier, les cartouches illégales se vendaient 25 \$. Il s'agit là d'une différence considérable avec le nouveau prix légal de 130,92 \$, qui peut certainement inciter des consommateurs à se tourner vers des produits illégaux.

N'oublions pas qu'en 2014, les Québécois ont été confrontés à une hausse de la taxation de plus de 8 \$ par cartouche en l'espace de quelques mois, à la suite de l'augmentation de la taxe fédérale, suivie d'une hausse de la taxe provinciale. Nous revivons maintenant une situation quasi identique à celle-ci. En réponse à cette hausse tarifaire, les consommateurs se sont massivement tournés vers des produits dits « économiques » pour absorber ce choc. C'est pourquoi nous avons toujours mis de l'avant un modèle de taxation modéré et prévisible. En majorant la taxe sur le tabac de manière graduelle, le gouvernement peut s'assurer que les consommateurs auront le temps de s'adapter à la hausse des prix et que les profits illicites ne seront pas stimulés. D'ailleurs, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, dirigée par le professeur Luc Godbout de l'Université de Sherbrooke, recommandait en 2015 que le taux de la taxe spécifique sur les produits du tabac soit augmenté de 1 \$ par année par cartouche¹². Il est important de rappeler que la commission avait également suggéré au gouvernement de demeurer vigilant quant à l'augmentation des taxes, afin d'éviter une reprise des activités de contrebande.

Bien que nous comprenions que le gouvernement du Québec souhaite implanter des mesures supplémentaires pour diminuer le taux de tabagisme, une telle augmentation ne peut que stimuler le commerce illégal même si nous reconnaissons que le gouvernement a fait un meilleur travail de lutte contre la contrebande de tabac au cours des dernières années.

Recommandation #3 : S'assurer que les Québécois ne soient pas confrontés à de nouveaux chocs tarifaires au cours des prochaines années qui viendraient bouleverser le marché légal vis-à-vis du marché de la contrebande et préconiser plutôt une augmentation modérée, prévisible et graduelle à long terme de la taxe sur le tabac.

¹¹<https://www.latribune.ca/2023/02/09/65-000-cigarettes-saisies-a-sherbrooke-vers-une-reprise-du-traffic-illicite-b44bba6d975ab5c86fde1575dd437f4f>

¹²https://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/uploads/media/Volume2_RapportCEFQ.pdf

Études de cas canadiennes

À l'extérieur du Québec, les stratégies provinciales sont certes moins prometteuses. Le manque de coordination pour lutter contre le tabac illégal ainsi que les hausses tarifaires semblent dynamiser le marché illégal et miner les résultats des provinces canadiennes en matière de recettes fiscales du tabac.

Nouvelle-Écosse

Depuis 2013, la Nouvelle-Écosse a augmenté les taxes sur le tabac de 12 dollars par cartouche. Les comptes publics indiquent que les recettes fiscales de la province provenant du tabac ont diminué, passant de 217,23 M\$ en 2013-14 à 205,77 M\$ en 2018-19, une baisse de 5 % en cinq ans. Aussi, dans la mise à jour économique de septembre de cette même année, la projection pour 2019-20 a été réduite à 200,14 M\$. Elle a été minoré à nouveau dans la mise à jour économique de décembre, passant ainsi à 190,91 M\$. Cette diminution en termes de revenus est encore plus intrigante lorsqu'on examine les données de Santé Canada qui indiquent que le taux de tabagisme a été relativement stable au cours de cette période, passant de 19,4 % en 2013 à 18,4 % en 2017¹³, et que la population de la province a augmenté durant cette période. Cela suggère une migration importante vers le marché illégal.

Une fiscalité excessive stimule la demande et cette dernière est comblée par le commerce de la contrebande. Une cartouche de 200 cigarettes légales se vend aujourd'hui environ 143 \$ en Nouvelle-Écosse¹⁴, les taxes représentant environ 62 % du prix de détail moyen. La GRC estime que le même nombre de cigarettes peut coûter aussi peu que 12 dollars sur le marché illégal¹⁵, sans qu'aucune taxe soit défrayée. L'offre est alimentée par les usines et les cabanes à tabac ainsi que par le crime organisé.

Nouveau-Brunswick

Entre 2015 et 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a imposé deux hausses successives de 6,52 \$ sur le prix des cartouches de cigarettes en l'espace de 12 mois¹⁶. Cette majoration abrupte de 13,04 \$ a eu pour effet de renverser la tendance positive des années antérieures au niveau des revenus de la taxe sur les produits du tabac sans pour autant diminuer le taux de tabagisme. Depuis la première hausse de la taxe, le total des recettes réelles a diminué de 36,1 millions de dollars — une hausse de la taxe de 34 % a donc diminué les revenus d'environ 30 %. Durant la même période, le taux de tabagisme est passé de 14,2 % en 2017 à 16,3 % en 2019¹⁷. De plus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne cesse de rater sa cible de recettes projetées depuis 2017-2018. Il est difficile d'examiner les éléments ci-dessus et d'arriver à une conclusion autre que le fait que la politique de taxation du tabac de la province a échoué. Pendant ce temps au Québec, les taxes sur les produits du tabac n'avaient pas augmenté depuis 2014, le taux de tabagisme a diminué et pourtant les revenus sont essentiellement stables (baisse d'environ 1 à 2 % depuis 2014).

¹³<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/canadian-alcohol-drugs-survey/2017-summary.html>

¹⁴https://nsra-adnf.ca/wp-content/uploads/2018/04/180401_map_and_table.pdf

¹⁵<http://www.torontosun.com/2016/01/16/the-sleeping-dog-of-contraband-cigarettes>

¹⁶<https://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/finance/budget.html>

¹⁷[Fumeurs, selon le groupe d'âge : Nouveau-Brunswick de 2016 à 2019](#)

La hausse des ventes légales enregistrées entre janvier et août 2020 — période durant laquelle la bulle de l’Atlantique a été mise en place — à hauteur de 44,9 % démontre que le marché de la contrebande est bel et bien présent au Nouveau-Brunswick¹⁸. Celui-ci a donc dû profiter du choc fiscal causé par les hausses des dernières années.

POUR SUIVRE LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC

Le Québec est sans aucun doute un leader en matière d’application de la loi sur le tabac et de lutte à la contrebande. Depuis maintenant près d’une décennie, les corps policiers et les instances gouvernementales, notamment le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Finances, ont su arrimer leur expertise afin de réduire le nombre de contrevenants et instaurer un environnement fiscal sain. Le programme ACCES-Tabac ayant prouvé son efficacité année après année, nous recommandons qu’il soit maintenu. Même avec une part d’environ 15 % du marché du tabac, la contrebande des produits du tabac est une menace inacceptable qui génère des pertes de revenus fiscaux de centaines de millions de dollars, en plus de constituer une concurrence déloyale pour les entreprises comme ITCAN qui se conforment à toutes les règles et paient toutes les taxes exigées. À cet effet, on apprenait récemment qu’un réseau de camionneurs a réussi à faire entrer plus de 1 000 tonnes de tabac en vrac en deux ans. Une fraude qui a entraîné plus de 217 millions \$ en pertes de droits et taxes sur le tabac¹⁹. Ce type d’événement est la preuve que la lutte à la contrebande de tabac doit être maintenue.

Recommandation #4 : Poursuivre les efforts de lutte à la contrebande de tabac en s’assurant que le programme ACCES-Tabac soit doté d’un budget conséquent pour adapter ses interventions dans un marché en transformation et qu’il reste exclusivement dédié à la lutte à la contrebande de tabac.

Un plan fédéral-provincial pour arrimer les efforts de lutte au commerce illicite du tabac

Il est crucial que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec collaborent efficacement pour lutter contre la contrebande de tabac. Cette forme de criminalité entraîne des conséquences graves pour la santé publique, les finances publiques et le marché légal. La contrebande de tabac constitue un phénomène transfrontalier qui nécessite une coordination efficace entre les différents niveaux de gouvernement. Les réseaux de contrebande font souvent appel à des méthodes sophistiquées pour contourner les lois et les réglementations. Il est donc crucial que les autorités fédérales et provinciales travaillent de concert pour renforcer les contrôles et les systèmes de surveillance.

De plus, la coordination entre le fédéral et le Québec est importante pour élaborer des politiques fiscales efficaces pour lutter contre la contrebande de tabac. Une hausse soudaine et élevée des taxes peut inciter les consommateurs à recourir aux produits illégaux. Pour remédier à cet enjeu, il convient que les hausses jugées nécessaires soient planifiées et graduelles.

¹⁸https://convenienceindustry.ca/wp-content/uploads/2020/12/Impact-of-COVID-19-on-Contraband-Tobacco-and-Provincial-Tax-revenues-in-Canada_EN-Final.pdf

¹⁹<https://www.journaldemontreal.com/2022/11/21/contrebandiers-de-tabac-en-prison>

Enfin, une coordination efficace entre le fédéral et Québec permet de maximiser les ressources disponibles pour lutter contre la contrebande de tabac. Cela comprend la mise en place de programmes de prévention pour réduire la demande de produits illégaux, ainsi que des programmes pour lutter à la contrebande et ainsi saisir les produits illégaux.

Recommandation #5 : Exiger un plus grand engagement et une collaboration soutenue du gouvernement fédéral pour lutter contre le commerce illégal du tabac.

CONCLUSION

L'application des lois et des règlements existants est essentielle pour lutter contre l'utilisation des produits de vapotage chez jeunes et le tabac illégal. En ce qui concerne le premier enjeu, notre objectif demeure d'offrir cette solution de rechange tout en appuyant des mesures qui auront un réel impact et qui assureront que les jeunes n'aient pas accès et ne les utilisent pas. Il faut également que les lois et les règlements déjà en vigueur soient appliqués de façon rigoureuse et uniformes afin que la sécurité des jeunes soit assurée, sans pour autant priver les fumeurs adultes d'une option moins nocive.

Le gouvernement du Québec se doit aussi d'encadrer et d'encourager des alternatives moins nocives pour la santé. Les produits de vapotage présentent des avantages pour diminuer les risques pour la santé ainsi que le taux de tabagisme. Les avantages potentiels pour la santé publique d'encourager les fumeurs adultes à migrer vers des produits moins nocifs ont été reconnus par Santé Canada et par une multitude d'experts médicaux et scientifiques au Canada et dans le monde. Des mesures trop sévères risquent de faire plus de mal que de bien, en conduisant les fumeurs adultes vers le marché illégal ou en les ramenant à la cigarette.

Par ailleurs, le commerce illégal du tabac représente une perte récurrente de revenus pour le Québec. Cet argent est plutôt détourné vers le crime organisé pour financer d'autres activités criminelles. Le marché légal a besoin de temps pour s'adapter à une nouvelle hausse de prix et c'est pour cette raison que nous avons toujours préconisé une hausse modérée, prévisible et graduelle de la taxe sur le tabac.

ITCAN recommande au gouvernement du Québec de prendre en considération les réalités changeantes du marché dans l'élaboration de son budget annuel. L'approche fiscale pour les produits du tabac et de vapotage se doit d'être modulée en fonction du continuum de risque et d'être revisitée de manière à instaurer une politique graduelle et prévisible. De tels changements permettraient au gouvernement du Québec de se donner les moyens de réaliser ses objectifs de santé et de sécurité publique.